Mairie de
Bretteville-sur-Odon

ARRETE MUNICIPAL

Réglementant la circulation
Réf. : DL/GL/**2023/71**

Le Maire de la Commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT la nouvelle configuration du chemin du VAL qui sera mis en impasse, il y a lieu de règlementer en voie sans issue.

ARRÊTE

Article 1 : Le **Chemin des POISSONNIERS ainsi la partie du Chemin du Val** situés sur le territoire de la commune sont désormais en voie sans issue pour les véhicules motorisés.

Article 2 : Seules les circulations vélos et piétonnes sont autorisées à franchir le passage situé au niveau du 1 chemin du VAL.

Article 3 : Cette nouvelle réglementation entre en vigueur dès lors que la signalisation est en lieu et place.

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par la Commune.

Article 5 : Seront abrogées toutes les dispositions antérieures portant sur les règles de circulation.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Central de CAEN,
- L'Agent de surveillance de la Voie publique de Bretteville-sur-Odon,
- Le Maire de Carpiquet,
- Encadrant secteur Odon.

Fait en Mairie, le 31 octobre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON (Calvados)

P. LECAPLAIN

2 avenue de Woodbury - BP 41 - 14760 Bretteville-sur-Odon
Téléphone : 02 31 29 19 90 - Télécopie : 02 31 29 19 99 - E-mail : mairie@brettevillesurodon.fr
Site internet : www.brettevillesurodon.fr